

SAFPT- UL LA GARDE

ZI Toulon Est -1041 av de Draguignan
Centre Afuzi - Bastide Verte
B.P. 368 - 83085 TOULON Cedex 9

La Garde, le 1^{er} mars 2006

Monsieur SCHWEITZER Louis
Président de la H.A.L.D.E
11, Rue Saint Georges
75009 PARIS

A.R n° 2894 0740 8FR.

Objet: Discriminations des agents de la Mairie de La Garde.

Pièces Annexées: 5.

Monsieur le Président,

Par la présente, je viens au nom des représentants du Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale Section La Garde (VAR) vous saisir d'un évènement s'étant produit dernièrement et qui a fait la une de la presse locale (Annexe n° 1) et des télévisions régionales et nationales.

La majeure partie des employés municipaux gardéens se sentent discrédités et bafoués. Il en va d'ailleurs de même pour tous les autres agents des Collectivités Territoriales au niveau national.

Rappel des faits :

La Mairie de La Garde a édité un Livret d'Accueil destiné à tous ses employés afin d'expliquer, dans ses grandes lignes, les règles régissant notre Collectivité (Annexe n° 2). Ceci aurait été une très bonne initiative sans 18 dessins humoristiques pratiquement tous basés sur le même thème, à savoir: .

La bêtise, la fainéantise, la laideur et la stupidité du fonctionnaire !

La Municipalité de La Garde a bien essayé d'évoquer l'humour et le second degré avec lesquels il fallait réagir face à ces caricatures... De part l'ampleur et les proportions prises par cette affaire, certains collègues doivent aujourd'hui supporter certaines remarques et allusions désobligeantes venant de concitoyens.

Le S.A.F.P.T National a d'ailleurs réagit violemment sur ces croquis en demandant à Monsieur le Maire de La Garde le retrait immédiat et sans délai du Livret d'Accueil (Annexe n°3). Ce courrier étant également adressé à Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Président du Centre de Gestion Départemental (Annexe n° 4 et 5).

Il va de soi que les représentants du S.A.F.P.T n'ignorent pas et ne peuvent ignorer que le droit à la libre expression est indiscutable en France.

Mais les circonstances et le climat régnant actuellement à la Mairie de La Garde expliquent sans doute les proportions prises par cette histoire !

En effet, au-delà de la discrimination dont est victime aujourd'hui l'ensemble du Personnel Communal, une autre forme de discrimination sévit depuis plus de 3 ans au sein de notre Collectivité:

La discrimination syndicale.

A ce jour, plus de 30 agents ont constitué des dossiers au Tribunal Administratif pour des baisses de notation injustifiées et ayant entraîné une forte perte de salaire. La quasi-totalité de ces personnes payent leur appartenance syndicale ou une sympathie affichée.

En attendant les jugements du Tribunal Administratif, la Municipalité s'acharne avec force et vigueur sur cette catégorie d'agents sans aucun argument à faire valoir !

De ce fait, devant l'importance de la dégradation de l'état de santé de certains employés et les proportions prises par ce sujet, la Médecine du Travail (à travers le médecin chargé de notre Collectivité) a décidé d'ouvrir courageusement une enquête dont le résultat devrait être connu lors d'un prochain Comité d'Hygiène et Sécurité.

Comptant sur vos pouvoirs d'investigations et tenant à votre disposition les dossiers de chacun, les représentants du S.A.F.P.T espèrent pouvoir, grâce à votre intervention, rétablir la dignité et les droits de tous les agents de la Collectivité de La Garde.

Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur CHAMPION Bruno
Secrétaire Général du S.A.F.P.T U.L La Garde

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Champion', written over a horizontal line.